

(N° 59.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1897-1898.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1898.

*(Voir les n^{os} 102, V, session de 1896-1897, 3, V, et 88, session de 1897-1898,
de la Chambre des Représentants.)*

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1898 est fixé à la somme de deux millions huit cent vingt-deux mille neuf cent soixante-cinq francs vingt-huit centimes (2,822,965-28), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 31 mars 1898.

Les Secrétaires,
HUYSHAUWER.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1898.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
Service ordinaire.			
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	491,000
2	Personnel des bureaux ; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours	387,500 »	
3	Matériel	49,500 »	
4	Fonds secrets	15,000 »	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000 »	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>			
6	Allemagne.	58,000 »	941,650
7	Autriche-Hongrie	58,000 »	
8	Brésil	30,000 »	
9	Chine	34,150 »	
10	Danemark, Suède et Norwège	25,000 »	
11	Espagne	50,000 »	
12	Etats-Unis	30,000 »	
13	France.	58,000 »	
14	Grande-Bretagne	58,000 »	
15	Italie	38,000 »	
16	Japon	38,000 »	
17	Grand-Duché de Luxembourg	15,000 »	
18	Mexique	50,000 »	
19	Pays-Bas.	38,000 »	
20	Perse	50,000 »	
21	Portugal	25,000 »	
22	Roumanie.	25,000 »	
23	Russie	58,000 »	
24	St-Siège	26,000 »	
25	Serbie	25,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
26	Suisse	15,000 »	
27	Turquie	50,000 »	
28	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500 »	
CHAPITRE III.			
CONSULATS.			
29	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi	784,900 »	784,900 »
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE VOYAGE.			
30	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	180,000 »	180,000 »
CHAPITRE V.			
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
31	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 »	
32	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences	91,145 »	228,145 »
33	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels.	100,000 »	
34	Frais de chancellerie	25,000 »	
CHAPITRE VI.			
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
35	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	50,000 »	50,437 28
36	Quote-part de la Belgique, pour l'année 1895, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves	437 28	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VII. COMMERCE, ÉMIGRATION.			
37	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie.	80,000 »	142,853 »
38	Musée commercial : échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque	20,000 »	
39	Service de l'émigration.	26,000 »	
40	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	6,835 »	
41	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international .	10,000 »	
CHAPITRE VIII. PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.			
42	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . .	3,000 »	4,000 »
43	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES fr.			2,822,965 28